

	Document maîtrisé	Date réunion	16/12/2019	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	05/01/2021
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - HB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 DECEMBRE 2020 A 18H00

L'an **deux mille vingt, le vingt-deux décembre, à dix-huit heures minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GINIES Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2020

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, GACHET Edith, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VIARD-GAUDIN Murielle, VOLPE Marc.

Excusés : DUSSERT Jacques, LANG Patrick, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle ; PAUL Gaëlle donne pouvoir à DEQUIDT Jonathan

Secrétaire : DEQUIDT Jonathan



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui rappelle qu'au vue de la situation sanitaire actuelle et du confinement, la réunion se déroule sans public. Seuls les journalistes sont autorisés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 1 point supplémentaire => les membres du conseil municipal valident cette proposition.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2020 – le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BEZEGHER Hélène est nommée secrétaire auxiliaire (mais ne pourra pas prendre part aux votes ou délibérations).



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION CONSULTATION COMMISSION INTERNE (CCI)

➔ *Fleurissement de la commune 2021* – 3 propositions reçues et une entreprise excusée

Le Maire donne lecture des PV d'ouverture des plis de la commission d'appel d'Offre. Il informe que l'analyse a été réalisée par Pierre-Emmanuel MARTINEZ, qui confirme que l'offre la moins disante et aussi l'offre la plus pertinente en terme de proposition au niveau des plans notamment des diamètres de pots plus important.

La Commission propose de retenir **les SERRES DU BADERAN**, pour un montant de :

- Pour les jardinières : 6 028,60 € HT ;
- Pour les massifs : 2 518,20 € HT;

Nous changeons de fournisseur car les précédents ont cessés leurs activités.

Françoise MAQUER demande si nous avons déjà travaillé avec eux.

Le Maire répond que non jamais ; il s'agit d'une grosse entreprise située dans l'Ain.

Il informe des différences de prix par rapport à l'an dernier. L'an dernier, pour les jardinières, les prix étaient de 5 559,00€, donc nous sommes un peu plus cher cette année, tandis que pour les massifs le prix était de 2 800,00€ donc un peu moins cher cette année. Globalement, nous sommes sur prix identique à l'an dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ REALISATION DU REAMENAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL «LE PLAN» ET SES ABORDS A ALLEMOND- RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE APPROBATION CONSULTATION

Le Maire rappelle les difficultés qui nous ont opposés à la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du camping municipal, notamment au niveau des prix proposés par les architectes qui proposaient une somme de 700 000,00€ pour la construction deux sanitaires.

Nous avons dû, avec Robert SIMON et Monsieur GUILLEMIN, revoir la prestation des VRD sur laquelle nous avons fait baisser les prix sans pour autant dégrader la prestation. Nous avons fait supprimer des arbustes, des barrières qui n'étaient pas pratiques pour entretenir le site, nous avons conservé le plus possible la voirie existante.

Nous avons vu avec les entreprises FIAT et ToutenVert, (entreprises retenues pour les travaux du lot 1), que le gain s'élève presque 500 000,00€ sur les VRD.

L'objet, aujourd'hui, est de casser le contrat avec cette maîtrise d'œuvre pour éliminer l'architecte. Cela a été accepté par toutes les parties, et fait de manière transparente, consensuelle en accord avec l'architecte, car au regard de notre PLU actuel qui n'est pas abouti, nous ne pouvons rien faire en terme de construction sur le site. Il s'agit de l'argument avancé.

Le Maire rappelle, que suite aux différents échanges avec les entreprises concernant la poursuite du marché de maîtrise d'œuvre, il y a lieu de se séparer d'eux notamment pour des raisons liées au retard sur la mise en œuvre de la modification du PLU et aux incertitudes sur la constructibilité du camping.

Nous relancerons un marché uniquement sur la maîtrise d'œuvre des VRD et le paysagiste.

Laurent PELLISSIER demande si actuellement les entreprises FIAT et ToutenVert n'ont personnes qui les supervise.

Robert SIMON et le Maire répondent que si, ils sont suivis par le bureau d'études.

Laurent PELLISSIER souhaite savoir ce que nous leur devons sur la somme de départ des 110 985.90€HT.

Le Maire informe que nous avons déjà réglé les situations faites suivant l'avancement du chantier.

Laurent PELLISSIER, sont-ils d'accord ?

Le Maire indique qu'ils sont d'accord, nous avons les courriers de leur part. Les entreprises de VDR et paysagère sont reconduites dans leur mission, seul l'architecte est écarté. Le problème est que l'architecte est mandataire du groupement.

Le maire donne lecture du courrier de l'architecte reçu par lettre recommandée avec accusé de réception.

Nous allons relancer le marché dans la foulée avec les autres entreprises avec une passation direct. Nous ne sommes pas dans l'obligation de relancer une consultation.

Par contre, avec Robert SIMON, nous avons rencontré la gestionnaire du camping qui a fait remarquer des erreurs d'études. Actuellement, la structure a une capacité de 75 emplacements, dont 21 bungalows vont être autonomes dans l'avenir. L'architecte a prévu des sanitaires, sans déduire l'autonomie de ces installations.

Au regard des 50 emplacements à orientation estivale, nous n'avons pas besoin d'autant de sanitaires.

Les deux sanitaires actuels suffiraient, sauf que l'un d'eux se trouve dans la zone hiver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Le programme en terme de construction est à revoir, il n'est pas adapté. Il a été sur dimensionné pour la structure. Dans le PLU nous avons inséré des pictogrammes sur le zonage qui représentent les structures, les bâtiments à construire.

Dés que nous aurons l'approbation nous pourrons les réaliser. Nous en saurons plus courant mai ou juin.

En 2021, nous devons encore fonctionner avec un accueil mobile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

3/ INDEMNITES D'ASTREINTES D'EXPLOITATION ET DE SECURITE

Le Maire informe qu'il y a lieu de revoir le régime indemnitaire pour le responsable des services techniques et l'ASVP. Il convient de mettre en place des indemnités d'astreintes d'exploitation et de sécurité. Ces astreintes permettent toutes interventions touchant à la sécurité et au fonctionnement des installations et des équipements concourant à la continuité du service public.

Le maire donne lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4/ CONVENTION COMMERCIALE AVEC LE SIEPAVEO POUR FORFAITS DE SKI HIVER 2020/2021 ET ETE 2010

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SPL/OZ VAUJANY attribue au SIEPAVEO des forfaits de remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2020/2021 et été 2021 à destination des différents organismes de direction, de promotion, d'animation de la station d'Oz ainsi que les collectivités du SIEPAVEO.

La présente convention a pour objet de préciser les règles d'attribution des forfaits saison à tarif particulier pour les conseillers municipaux, employés communaux, enfants de moins de 25 ans scolarisés et professeurs des écoles.

Le Maire donne lecture du projet de convention commerciale avec le SIEPAVEO pour les forfaits de ski saison 2020/2021 et été 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

5/ PARKING DE L'EAU D'OLLE À ALLEMOND – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LE SIEPAVEO ET LA COMMUNE D'ALLEMOND

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer une convention de mise à disposition gracieusement du parking de l'eau d'olle. Le Maire donne lecture de la délibération en informant qu'il y aura un retour financier à l'identique des conventions de mise à disposition passées avec les commune d'Oz-en Oisans ou de Vaujany, avec une mise à disposition de casiers à ski.

Le Maire donne lecture du projet de convention avec le SIEPAVEO pour la mise à disposition du parking de l'Eau d'Olle. Il ajoute que le nom de ce parking est Eau d'Olle et non Eau d'Olle Express pour une question de foncier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

6/ TELEPORTE EAU D'OLLE EXPRESS : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE SURVOL SUR LES PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE D'ALLEMOND AU PROFIT DU SIEPAVEO – MODIFICATION DE SIGNATAIRE

Le Maire rappelle la délibération du 30 avril 2018 par laquelle le SIEPAVEO (Syndical Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle) a décidé la réalisation d'une liaison téléportée entre le site de la Fonderie à Allemond et la station de l'Olmet à Oz en Oisans.

Cette liaison permettra un accès direct de la commune d'Allemond à la station d'Oz en Oisans allégeant de ce fait, le trafic routier sur la route départementale.

Le Maire informe qu'au vu des dernières élections municipales, il y a lieu d'apporter des modifications à cette délibération, notamment au niveau du signataire. En effet, il y a lieu de modifier le nom du premier adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus et prévoit au budget les sommes nécessaires.

7/ PARTICIPATION FINANCIÈRE LOISIRS ENFANTS 2021

Le Maire donne la parole à Murielle VIARD GAUDIN.

Elle rappelle les conditions d'attribution.

Dans la délibération, il manque l'information sur la participation relative à la MJO de Bourg d'Oisans.

Le Conseil décide de reporter le vote de la délibération à un conseil ultérieur.

8/ TARIFICATIONS 2020

❖ TARIFS ET CAUTIONS PRET MATERIEL SCENIQUE AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2020, soit :

- Prêt matériel scénique « son + éclairage » :
 - ❖ Location : 500 Euros
 - ❖ Caution : 1 000 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « son » :
 - ❖ Location : 250 Euros
 - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « éclairage » :
 - ❖ Location : 250 Euros
 - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ TARIFS PRET MATERIEL COMMUNAL DIVERS AUX PARTICULIERS ET COMMERCANTS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 07 octobre 2013 décidant des conditions de prêt de matériels communaux aux particuliers et commerçants pour une installation sur le domaine public : tables, chaises, bancs, tentes de réception.

Il ajoute que l'usage sur le domaine privé est prohibé.

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2020 soit, soit :

- Prêt et installation de tables + bancs + chaises = 50 € TTC ;
- Prêt et installation d'une tente de réception = 100 € TTC ;
- Caution = 200 € TTC (assurance en sus obligatoire).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 20 soit :

SALLES	TARIFS ETE <i>du 1^{er} mai au 30 septembre</i>		TARIFS HIVER <i>du 1^{er} octobre au 30 avril</i>		TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES / SYNDICATS
	<i>Résidents</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Résidents</i>	<i>Extérieurs</i>	
Salle Belledonne <i>(salle de réunion)</i>	40 €	40 €	50 €	50 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	8 €	8 €	10 €	10 €	
Salle Les Challanches	40 €	40 €	50 €	50 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	8 €	8 €	10 €	10 €	
Maison Pour Tous	50 €	180 €	70 €	200 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	10 €	36 €	14 €	40 €	
Salle Polyvalente <i>Sans cuisine</i>	150 €	450 €	200 €	500 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	30 €	90 €	40 €	100 €	
Salle Polyvalente <i>avec cuisine</i>	200 €	550 €	250 €	600 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	40 €	110 €	50 €	120 €	
Salle des fêtes du Rivier	50 €	100 €	70 €	140 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	10 €	20 €	14 €	28 €	

Cautions : salles : 800 € / badge : 15 € / nettoyage : 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ PISCINE MUNICIPALE

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2020 en ajoutant un tarif spécial pour les structures d'hébergement de la Vallée de l'Eau d'Olle, à 1,50 € le ticket, sans conditions.

	TARIFS PUBLIC	TARIFS RESIDENTS ALLEMOND *
Ticket 1 entrée	4 €	3 €
Abonnement saison	-	15 €
Forfait 10 entrées	19 €	-
Ticket 1 entrée structure d'hébergement Vallée Eau d'Olle	1,50 €	
Groupe > 10	2 €	

Le Maire précise que la gratuité est donnée pour les enfants de moins de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ BASE NAUTIQUE

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2020 soit :

- Location d'un pédalo 4 places :

1 heure	15,00 €
½ heure	10,00 €

- Location d'un optimiste, d'un canoë ou d'un « paddle board »:

1 heure	10,00 €
---------	---------

- Location planche à voile :

1 heure	15,00 €
---------	---------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs

❖ REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire propose pour 2021 de reconduire les mêmes montants que l'année précédente et d'ajouter le tarifs des terrasses fixe couverte soit :

Type d'occupation		1	2
		Tarif par jour	Tarif par an (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)
A	Terrasse mobile (avec élément de délimitation)	1 € / m ² <i>Exempté pour la saison estivale</i>	4 € / m ² <i>Exempté pour la saison estivale</i>
B	Attraction foraine	10 €	-
C	Cirque	10 €	-
D	Autorisation spéciale par commerce fixe (limitée à 4/saison estivale)	Exemptée	Exemptée
E	Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	1,5 € / ml	100 €
F	Terrasse fixe couverte	-	30,00€ / m ²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ VENTE DE PRODUITS, SERVICES DIVERS, ACTIVITES ET ANIMATIONS AU BUREAU D'INFORMATION TOURSTIQUE

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2020 et propose d'ajouter la vente du livre « beauté sauvage en Belledonne » soit :

PRODUITS/SERVICES DIVERS :

▪ Copie A4 recto :	0,15 €
▪ Copie A4 recto (association) :	0,10 €
▪ Copie A4 recto/verso :	0,25 €
▪ Copie A4 recto/verso (association) :	0,17 €
▪ Copie A3 recto :	0,30 €
▪ Copie A3 recto (association) :	0,20 €
▪ Copie A3 recto/verso :	0,50 €
▪ Copie A3 recto/verso (association) :	0,34 €
▪ Accès borne internet ½ heure :	3,00 €
▪ Accès borne internet 1 heure :	5,00 €
▪ Emission Fax France (la page) :	0,75 €
▪ Emission Fax Etranger (la page) :	1,50 €
▪ Réception Fax (la page) :	0,15 €
▪ Jeton point bleu.....	2,00 €

ACTIVITES/ANIMATIONS :

▪ Escalade enfant :	5,70 €
▪ Escalade adulte :	7,80 €
▪ Atelier cirque (de 4 à 6 ans)	35,00 €
▪ Atelier cirque (de 7 à 9 ans)	40,00 €
▪ Atelier cirque (de 9 à 12 ans)	45,00 €
▪ Entrée cinéma adulte :	5,00 €
▪ Entrée cinéma enfant (- de 14 ans) :	4,00 €
▪ Entrée concert / spectacle Adulte (dès 12 ans)	5,00 €
▪ Vente bouteille de cidre (durant spectacles).....	4,00 €
▪ Sortie pédagogique Musée du Rivier	30,00 €
▪ Stand 1 table Foire de l'Avent :	10,00 €
▪ Stand 2 tables Foire de l'Avent :	20,00 €
▪ Stand 3 tables Foire de l'Avent :	30,00 €
▪ Livre « Beauté Sauvage - Belledonne ».....	34,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ VENTE TARIFS MUSEE DU BOUQUETIN 2021

Le Maire propose la reconduction des tarifs de 2020 et propose d'ajouter la vente du livre « beauté sauvage en Belledonne » soit :

PRODUITS DIVERS :

▪ AFTER the BATTLE	6,00 €
▪ Bougies « Grandes »	3,50 €
▪ Bougies « Petites »	2,00 €
▪ Carnet d'adresses	1,50 €
▪ Carte postale	0,50 €
▪ Carte postale dépliant	2,50 €
▪ Carte postale 3D	2,50 €
▪ Casquette	3,00 €

▪ DVD « Le mystère du York MW 126 demeure ».....	15,00 €
▪ DVD « Raconte-moi Allemond »	5,00 €
▪ Enveloppe	0,20 €
▪ Gommettes : les animaux de la montagne	4,00 €
▪ Jeu de 7 familles	5,00 €

Livres :

▪ « Fleurs des Alpes ».....	8,50 €
▪ « Fleurs des montagnes »	8,00 €
▪ « Fleurs de haute montagne ».....	8,00 €
▪ Guide « Les Carnets de la Huppe » = bouquetin des Alpes	8,00 €
▪ Guide « Les Carnets de la Huppe » = le chamois.....	6,00 €
▪ Guide « Les Carnets de la Huppe » = marmotte.....	6,00 €
▪ « Les incontournables balades à pied »	10,00 €
▪ « Plantes et santé ».....	8,00 €
▪ « Recettes de montagne »	9,00 €
▪ « Traces et empreintes ».....	8,00 €
▪ Boubi - l'incroyable été d'un marmotton	9,80 €
▪ Boubi – cahier de jeux d'un marmotton.....	5,00 €
▪ La Montagne - coloriage.....	3,80 €
▪ A nous les vacances à la montagne.....	10,00 €
▪ Heidi à la montagne	6,00 €
▪ La marmotte – découverte séquoia	12,00 €
▪ Les animaux de la montagne	12,50 €
▪ Le loup qui escaladait les montagnes.....	9,80 €
▪ Mon imagier de la montagne	8,40 €
▪ Livre « Beauté Sauvage – Belledonne ».....	34,00 €
▪ Magnet M	2,00 €
▪ Magnet XL	3,00 €
▪ Marque pages	0,80 €
▪ Mug Allemond	4,00 €
▪ Mug faune / flore	3,50 €
▪ Peluches	8,00 €
▪ Pochette de correspondance	6,00 €
▪ Porte-clés peluche	6,00 €
▪ Poster	7,00 €
▪ Règle	2,00 €
▪ Répertoire petit modèle	12,00 €
▪ Répertoire grand modèle	19,00 €
▪ Sac toile imprimée	3,00 €
▪ Set de table	4,00 €
▪ Set de table 3D	5,00 €
▪ Topo Guides « Tour de l'Oisans et des Ecrins »	7,00 €
▪ Topo « carte sentiers de l'Oisans » n°2.....	6,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ TARIFS COMMUNAUX EAU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer avant le 31 décembre 2020 les tarifs de l'eau pour l'année 2021.

Il propose de geler la participation communale de 2020 et de faire évoluer uniquement le lissage, soit :

1) Distribution de l'eau :

- a. Prime fixe annuelle du DN 15 au DN 80: 43,51 € TTC
 b. Prix du m3 eau domestique: 0,39 € TTC
 c. Prix du m3 eau/compteur vert: 0,39 € TTC

2) Location annuelle du compteur :

DN 15	6,15 € TTC/an
DN 20	7,18 € TTC/an
DN 25	14,35 € TTC/an
DN 32	14,86 € TTC/an
DN 40	24,60 € TTC/an
DN 80	112,75 € TTC/an
Compteur vert	6,15 € TTC/an

Il rappelle que le budget devrait être équilibré par les seuls usagers. C'est donc la commune qui complète la différence actuellement.

Il ajoute que le prix est le même pour le compteur d'eau et le compteur vert, mais que pour ce dernier, l'utilisateur ne paie pas d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ EAU – REDEVANCES DES SERVICES EXTERIEURS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de cette même séance fixant les tarifs pour la part communale de l'eau.

Il fait part des derniers taux reçus pour les redevances dues aux services extérieurs, qui n'augmenteront pas en 2021 :

Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse :

- * redevance sur la pollution domestique : 0,2800 € TTC
- * redevance modernisation réseaux de collecte : 0,1500 € TTC
- * redevance prélèvement d'eau : 0,0345 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

❖ TARIFS INTERCOMMUNAUX ASSAINISSEMENT 2020

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver les tarifs d'assainissement pour l'année 2021 facturés aux usagers, sur la base des tarifs proposés par la Régie d'Assainissement Collectif du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans.

Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé que le « lissage » des tarifs assainissement s'effectuera sur une période de 9 années, soit 2023, et seront ainsi les suivants pour 2021 :

Type		Tarifs SACO	Participation communale	Facturation usagers
Collecte, transit et traitement intercommunal (applicables aux usagers du service disposant d'une station de traitement) :	Prime fixe	147,40 € TTC	5,2360 € TTC	142,1640 € TTC
	Prix au m ³	1,8634 € TTC/m ³	0,1453 € TTC	1,7181 € TTC
Collecte et transit intercommunal (applicables aux usagers du service ne disposant pas d'une station de traitement) :	Prime fixe	73,7000 € TTC	5,9711 € TTC	67,7289 € TTC
	Prix au m ³	0,9317 € TTC/m ³	0,1178 € TTC	0,81390 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

9/ MODIFICATION REGIE DE RECETTES POUR LA BASE NAUTIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes pour la Base Nautique. Il rappelle au Conseil Municipal la dernière modification de l'acte constitutif de cette régie en date du 22 juin 2020

Il y a lieu d'en modifier l'acte comme suit :

ARTICLE 7 – Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5000€ en lieu et place de 3000,00€ l'été dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

10/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

→ Subvention au Téléthon 2020

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au TELETHON d'un montant de 500 € pour l'année 2020, identique aux années précédentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

→ Subvention au Foyer de ski de fond 2020

Le Maire fait part au Conseil Municipal du versement de la subvention du Conseil Départemental pour l'entretien des pistes de ski de fond et l'accueil des scolaires au titre de la saison 2019/2020 pour un montant global de 93 €.

Il rappelle également la délibération du 05 mars 2001 demandant le versement de la subvention du foyer de ski de fond avec un minimum plafonné à 1 982 €.

Il faudra lors d'une prochaine réunion poser les questions suivantes au président du foyer de ski de fond : comment est attribuée cette subvention par le Département ? Est-ce qu'une déclaration sur le nombre de kilomètre de piste entretenue est faite ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention de la façon suivante :

- 1136 € subvention du Conseil Général
- 846 € subvention supplémentaire de la Commune

11/ REGULARISATION DES CONVENTIONS DE SERVITUDES DE PASSAGE DE RESEAUX PUBLICS D'EAUX USEES SUR DES TERRAINS PRIVES – MOYENS D'INDEMNISATIONS.

Le Maire donne lecture de la délibération.

Il rappelle qu'une canalisation engage le propriétaire à respecter certains engagements afin de ne pas endommager les réseaux.

Pour les réseaux d'eaux usées (EU), réalisés avant prise de compétence par le SACO le 1^{er} janvier 2012, sur parcelle constructible, le Maire propose d'établir les moyens d'indemnisation aux conditions suivantes :

- présentation par le propriétaire de la convention de servitude signée avec le SACO ;
- la demande sera réalisée par le propriétaire uniquement dans le cadre d'un projet d'urbanisme ;
- le propriétaire et/ou le pétitionnaire sera remboursé du coût du droit de raccordement facturé par le SACO sur présentation du titre de facturation.

Le Conseil Municipal approuve les moyens d'indemnisations aux conventions de passage de canalisations proposés.

12/ ETRENNES POUR LE « FACTEUR » 2020

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser des étrennes au facteur qui dépose et récupère de manière journalière, toute l'année, le courrier de la Mairie.

La somme de 80,00€ est proposée, comme les années précédentes.

Marc VOLPE souhaite connaître qui sont les facteurs bénéficiaires d'étreennes.

Le Maire informe qu'il s'agit du facteur qui dessert la Mairie, uniquement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette somme.

13/ MODIFICATION DU REGLEMENT D'EAU POTABLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir de modifier notre règlement du service de l'eau qui définit avec précision les conditions générales de fonctionnement ainsi que les modalités techniques et administratives pour les usagers. Il convient surtout d'apporter des compléments d'informations tant au niveau des modalités de demandes d'abonnement et/ou de résiliations, qu'au niveau des modalités de dégrèvement en cas de fuite.

Il informe le Conseil Municipal que le règlement d'eau potable de la commune doit être modifié ainsi :
EAU POTABLE

Chapitre 2 Abonnements

- Article 10 Changement de titulaire de l'abonnement - Résiliation ;

Chapitre 3 Branchements, compteurs et installations intérieures

- Article 14 Condition d'établissement des branchements ;
- Article 35 Paiement des fournitures d'eau ;
- Article 38 Dégrèvement ;
- Article 39 Frais d'intervention sur branchement et pénalités ;

EAUX POTABLE et PLUVIALES

Chapitre 8 Exécution du contrat ;

- Article 59 Fourniture de l'eau ;
- Article 60 Restriction d'utilisation ;
- Article 61 Qualité de l'eau
- Article 62 Cas du service de lutte contre l'incendie

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le projet du règlement d'eau potable et pluviale tel que présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire souhaite revenir sur une décision prise par le Bureau Municipal autorisant un food truck à stationner sur la commune. Cette autorisation a été délivrée en début d'année. Nous étions dans l'attente du retour des cartes de marchands ambulants. Au vu du contexte actuel avec la crise sanitaire que nous vivons, il est difficile d'autoriser ce stationnement par rapport à nos commerces locaux.

Le maire donne lecture des articles de la vie communale qui nous interdisent de refuser habituellement ces stationnements.

Cependant, nous nous sommes renseignés auprès des services de la Préfecture. Ils nous ont transmis l'arrêté n° 38-2020-10-30-007 du 30 octobre dernier, qui interdit temporairement les points de restaurations ambulants, ainsi que toute nouvelle installation.

De plus, le Maire informe qu'il doit les recevoir lundi et demande l'accord au Conseil Municipal pour maintenir la décision du Bureau Municipal en interdisant pour le moment, à titre exceptionnel ce stationnement.

Il ajoute qu'il faudra prévoir dans l'avenir un règlement pour mieux encadrer ces demandes. Nous devons peut-être voir les modèles de règlements existants sur d'autres Communes.

Il ne faut pas tout déséquilibrer, et prévoir les lieux, le nombre de commerces ambulants, ainsi que les dates.

Aujourd'hui, nous devons nous appuyer sur l'arrêté préfectoral.

- Le Maire informe que la navette électrique va fonctionner à partir du 04 janvier jusqu'à fin avril.

- Au niveau de l'Eau d'Olle Express, le Maire nous informe que nous sommes dans l'attente des autorisations de mise en service. Dans un même temps, une demande de dérogation a pour fonctionner en tant que transport par câble et non remontée mécanique été envoyée à la Préfecture, signée par Claude GARDET et le Président du SIEPAVEO.

Nous n'ouvrons pas l'appareil tant que nous n'aurons pas informé la population. Un distributeur automatique de ticket est mis à disposition sur la Commune et à l'Office du Tourisme.

Mais il ne faut pas oublier que les tickets délivrés sont des titres de transport comptabilisés pour la reversion de la participation communale. Suivant le coût, il faudra mettre en place des garde-fous. Il est certain qu'aujourd'hui les gens attendent tous pour monter dedans.

- Laurent PELLISSIER : cela ouvre une faille, nous dépendons de la volonté de la SPL sur le fonctionnement du téléporté.

- Le Maire : non, la SPL est tenue de faire fonctionner l'appareil suivant certains horaires. Aujourd'hui, la configuration exceptionnelle dépend de la situation que nous vivons. Nous ne pouvons pas demander un fonctionnement le week-end, alors que sur Vaujany la remontée de Montfrais ne fonctionne pas.

- Françoise MAQUER souhaite savoir pour le prochain bulletin, si un article sur l'Eau d'Olle Express pourra se faire avec des photos des intérieurs.

Le Maire informe que oui car tout est fini.

- Robert SIMON informe que les travaux réalisés dans la Combe GIBERT sont en phase terminale. Il devait intervenir en deux fois, la première intervention dans le lit du ruisseau devait se terminer avant Noël et la seconde phase au-dessus du ruisseau devait se faire un peu plus tard. Les travaux s'étant bien passés, tout a pu se faire et se terminer pour le 23 décembre.

L'entreprise a demandé de pouvoir laisser stationner les engins là pour la période des vacances de fin d'année.

Puis, au niveau des travaux du camping : l'entreprise FIAT TP a commencé par la zone de loisirs en créant l'accès piéton qui doit permettre la liaison entre le parking bus et la place château Tranquin. Cette partie est terminée.

Ils ont continué avec les travaux dans le camping qui sont en cours, au vu des conditions météorologiques. Les entreprises vont fermer 10 jours pour les vacances de fin d'année. Pouvons-nous fermer le portail du camping afin d'éliminer tous risques de dégradations ou de vols sur les engins ? Oui, il convient d'informer les services techniques.

- Murielle VIARD-GAUDIN informe que la distribution de colis s'est bien déroulée. Il ne reste presque plus de colis. Ils ont été remontés en Mairie, et les retardataires devraient venir les chercher ici.

- Laurent PELLISSIER s'est entretenu avec les gérants de la base nautique. Il y a eu beaucoup de monde l'été dernier. De ce fait, il faudrait peut-être retravailler sur l'aménagement des plages qui ne sont pas forcément bien adaptées.

- Edith GACHET ajoute que l'accès à la base nautique est dans le programme d'accessibilité.

- Aline RICHARD : il est vrai que l'accès est dangereux. Il est difficile de monter dans un canoé via les gabions. En ce moment l'accès aux pontons est ouvert. Il faut le fermer pour éviter tous accidents.

-Le Maire voir avec les services techniques.

- Richard VIARD : allons-nous réparer la fontaine (bac, étanchéité, éclairage), place château Tranquin.

-Le Maire il faudrait refaire toute l'étanchéité en résine, car celle-ci s'effrite.



Séance levée à 19h45



Le Maire,

Alain GINIES

